



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Aurillac, le 15 avril 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Signature de la convention Petites Villes de Demain avec la Communauté de Communes Sumène Artense**

**Vendredi 23 avril, Serge CASTEL, préfet du Cantal, Bruno FAURE, président du Conseil départemental, Marc MAISONNEUVE, président de la Communauté de Communes Sumène Artense et Alain DELAGE maire d'Ydes, ont signé une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

**Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.** Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

**Les moyens mis à disposition dans le cadre de ce programme, notamment en ingénierie, sont l'occasion de porter des stratégies et des projets ambitieux pour renouveler les centres-bourgs du Cantal et leur donner une nouvelle attractivité.**

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Le Cantal est particulièrement concerné par ce programme avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité essentiel qu'ils jouent dans le maillage territorial et l'accès aux services et équipement pour la population.

**Dans ce contexte, 9 intercommunalités et 26 communes ont été désignées lauréates du programme Petites Villes de Demain le 11 décembre dernier.**

La communauté de communes Sumène Artense et la commune d'Ydes font partie de ces lauréats. C'est à ce titre qu'elles ont signé avec l'État et le Conseil départemental une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

**Cette convention prévoit des pistes d'actions à développer sur le territoire de ces collectivités en matière d'accès aux services (publics et marchands), d'habitat, de mobilité et d'accessibilité, de transition écologique et de cohésion sociale. Par ailleurs, elle va permettre aux collectivités signataires de bénéficier de l'offre de services dédiée du programme PVD, notamment du cofinancement du chef de projet.**

La prochaine étape pour les collectivités signataires sera la mise en œuvre d'un diagnostic de territoire partagé et prospectif en vue de déterminer la stratégie de revitalisation du territoire. Le maître-mot du projet porté par le territoire étant de développer l'attractivité, qu'elle soit résidentielle, économique, paysagère...

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC